



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr <http://www.snui.fr>

Paris, le 25 octobre 2005

POUVOIR D'ACHAT 2005

Revalorisation de la rémunération :

Après 0,5% en février et 0,5% en juillet, le point d'indice sera revalorisé de 0,8% à compter du 1^{er} novembre 2005. Sa valeur sera de 4,476 euros et la rémunération minimale mensuelle sera de 1230,88 € bruts.

Revalorisation du point d'ACF :

Par un arrêté du 29 septembre paru le 15 octobre, la valeur du point d'ACF a été revalorisée de 1,8% au titre de 2005 en trois fois étalées sur l'année selon les dates et les montants suivants :

| 01.02.2005 | 01.07.2005 | 01.11.2005 |
|------------|------------|------------|
| 37,21€ | 37,40€ | 37,70€ |

Pour le SNUI, au total, ces revalorisations de rémunération et d'ACF plafonnées à 1,8% pour l'année 2005 n'assurent pas le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Cette érosion est confirmée par l'Insee qui annonce une évolution de l'indice des prix de 2,4% de septembre 2004 à septembre 2005, sachant que sur la même période, les fonctionnaires n'ont eu que 1% de revalorisation.

Les agents seront heureux d'apprendre selon les propos que M. Thierry Breton a tenus à l'Assemblée Nationale le 11 octobre dernier que « en 2004, le pouvoir d'achat, pour la première fois, a augmenté de 1,7% et il progresse de 2% en 2005, ce qui représente plus de 700€ par foyer. Cette année les salaires auront augmenté de 2,6% dans le secteur privé tandis que les prix, eux, n'auront progressé que de 1,6% ».

C'est sans doute pour cela, et pour éviter à certains agents d'être rémunérés en dessous du Smic, que le gouvernement a relevé leurs indices de début de carrière en fusionnant les 2 ou 4 premiers échelons de leur grade. Au lieu d'augmenter la valeur du point d'indice à un niveau décent, le SNUI constate que le gouvernement a opté pour le tassement de l'échelle indiciaire qui coûte moins cher, sans doute pour mieux faciliter la programmation d'une loi de finances favorisant les contribuables les plus aisés.

Le SNUI dénonce la dégradation continue du pouvoir d'achat et exige son rattrapage par une mesure générale d'augmentation uniforme du point d'indice. Pour la période 2000-2005, cette revalorisation ne saurait être inférieure à 6,6%.